

BUCODES-SURDIFRANCE
Bureau des Coordinations des Associations
De devenus Sourds et Malentendants
MDA 18 (B 83)
15 passage Ramey
75018 PARIS

Madame, Monsieur je vous remercie pour votre courrier,

Benoit Hamon est comme vous très préoccupé des restes à charges insupportables concernant les appareils auditifs et il souhaite que des dispositions nouvelles permettent au 1 million de personnes qui devrait être équipée et qui ne le sont pas puissent avoir accès à ces dispositifs.

D'après nos estimations le prix de l'équipement pour de deux appareils se décompose de la façon suivante :

- 500 euros par appareil – soit 1000 euros au total et au maximum pour les prothèses
- 2000 euros pour les visites de contrôle de l'installation (en moyenne 3) et les visites de surveillance en moyenne une tous les 6 mois, donc environ 12 pendant les 6 ans de durée de vie des appareils, soit 2000 divisé par 15 = 133 euros par visite. En outre ces visites sont facturées à l'avance quelques soient la durée de vie des appareils et de la personne qui les porte.

Sauf erreur de notre part il conviendrait d'établir une nomenclature des actes et une tarification qui permettent de considérablement réduire les restes à charge.

Ceci suppose des efforts conjoints des professionnels et de l'assurance maladie qui doivent aller de pair avec une plus grande transparence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Pr Alfred Spira

